



Garde de chien non payée, puis-je avoir recours aux Prud'hommes ?

Par **doony**, le **04/03/2009** à **12:11**

Il y a 2 semaines, j'ai eu à m'occuper d'un petit chien, car sa maitresse partait en vacances. Pendant une semaine, je l'ai gardé chez moi, comme si ça avait été le mien. A son retour, elle me dit qu'elle n'a pas l'argent sur elle, et qu'elle repasse le lendemain régler. Elle reprend donc son chien, et ne donne plus signe de vie pendant une semaine, jusqu'au jour où je la croise par hasard.

Ayant travaillé au noir (enfin pour l'instant bénévolement !), elle m'affirme que l'inspection du travail l'a contactée en lui disant qu'une enquête était ouverte sur moi, et qu'elle attend que ça se tasse pour me revoir (a peur qu'on nous voit ensemble). Moi, crédule, je l'ai cru...mais tout mon entourage a beaucoup rit en me disant que quelques gardes de temps en temps n'allaient pas faire ouvrir une enquête à mon sujet, surtout sachant que je ne touches même pas d'assedic, ou quelque autre ressource.

Quand je lui ai demandé qui et quel numéro je devais appeler pour savoir ce qu'on me reprochait, j'ai reçu un message me disant d'arrêter mon harcèlement, et que si je continuais à la contacter par quelque moyen que ce soit, elle porterait plainte contre moi.

Je ne sais pas comment me faire régler les 100 euro qu'elle m'a promis.

Je sais où elle vit, j'ai des photos de son chien avec moi (promenade, dans mon appartement...), et j'ai des témoins qui m'ont vue avec le chien, alors est-il possible d'avoir recours aux Prud'hommes dans mon cas ?

Je vous remercie de prêter attention à ma demande.

Elodie

Par **ardendu56**, le **04/03/2009** à **15:33**

Pas de contrat de travail, donc pas de Prud'hommes. Rien à dire, rien à faire avec cette personne malhonnête.

Désolée pour vous.

Par **doony**, le **04/03/2009** à **22:05**

Merci pour votre réponse, je vais tenter de lui envoyer une lettre en l'apitoyant...une dernière

tentative et j'arrête.